



**Association de Parents d'Élèves
du Pays d'Auge
École élémentaire publique**
RD 58 - Le bourg
14 950 Saint-Étienne-la-Thillaye
apebeaumont14950@gmail.com
06 38 36 57 42

Vente au déballage organisée par l'APE du Pays d'Auge

Attestation – Inscription Foire à tout Personne physique

se déroulant le : **dimanche 15 juin 2025** à : **Saint-Etienne-le-Thillaye**

Je, soussigné-e,

Nom: Prénom:

Né-e le: à : (Ville) (Département)

Adresse :

CP: Ville:

Tél.: Email:

Titulaire de la pièce d'identité N°:

Délivrée le : Par :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur:

- Ne pas être commerçant,
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 du Code du commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R 321-9 du Code Pénal)

Fait à : **Le:**

Signature:

Ci-joint le règlement de € pour l'emplacement pour une longueur de mètres.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise à la Mairie de Saint-Etienne-la-Thillaye

Règlement de la Foire à tout

organisée par l'APE du Pays d'Auge

le dimanche 15 Juin 2025

1. INSCRIPTION

- L'inscription est ouverte à tous les particuliers majeurs.
- Les participants devront retourner à l'adresse suivante:
APE du Pays d'Auge
Ecole élémentaire publique
RD 58 - Le bourg
14 950 Saint-Étienne-la-Thillaye
- Le formulaire Attestation - Inscription dûment rempli.
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité,
- Le règlement intérieur signé,
- Le paiement correspondant à la réservation (en espèces ou chèque à l'ordre de APE du Pays d'Auge).
- Le tarif est de 3 € le mètre linéaire (minimum de 3 mètres).
- Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.
- Chaque inscription sera confirmée par mail ou sms: en l'absence de confirmation, veuillez contacter les organisateurs afin de vous assurer de l'effectivité de votre réservation.

2. INSTALLATION

- L'accueil des exposants se fera entre 6h et 7h30.
- Chaque exposant devra **présenter l'original de sa pièce d'identité** lors de son arrivée sur le site afin d'être enregistré sur le registre de police .
- L'exposant pourra stationner son véhicule au niveau de l'emplacement le temps de décharger et charger ses biens, jusqu'à 7h45 puis à partir de 18h: pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite sur la foire à tout durant ce créneau horaire. Un parking sera mis à disposition des exposants et indiqué par les organisateurs en amont.
- L'exposant doit prévoir ses propres tables, chaises, parasols, etc.

3. OBJETS AUTORISÉS / INTERDITS

- Sont autorisés à la vente : objets personnels d'occasion, livres, vêtements, jouets, petits meubles...
- Sont interdits : armes, produits dangereux ou illicites, alimentation (sauf autorisation expresse), animaux vivants.

4. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

- L'APE décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens exposés.
- Les exposants doivent respecter les règles de sécurité et le calme sur le site.
- L'emplacement devra être laissé propre. Tout dépôt sauvage entraînera une exclusion des éditions suivantes.

5. ABSENCE/ANNULATION

- L'absence de l'exposant (pour quelques raisons que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, froid...) ne donneront droit à aucun remboursement.
- En cas d'annulation décidée par l'organisateur, un remboursement complet sera effectué.

6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.
- L'APE se réserve le droit de refuser un exposant qui ne respecterait pas ce cadre.

Le :

À:

Signature - Précédée de la mention "Lu et approuvé":

